



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Programmes

Question écrite n° 30886

Texte de la question

M Gerard Bapt attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, sur la rarete des etablissements qui dispensent l'enseignement du russe. Dans l'academie de Toulouse en particulier, l'enseignement de cette langue n'est assuree que dans quatre departements sur huit et plusieurs cours ont ete supprimes au cours des deux dernieres annees. Pourtant l'evolution des pays de l'Est et l'ouverture de l'Union sovietique rendent plus que jamais necessaire le developpement de l'enseignement de cette langue. En consequences il lui demande quelles mesures il compte prendre pour enrayer le declin de cet enseignement et pour le developper dans le second degre.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports est particulierement attache a la diversite du choix des langues vivantes proposees aux eleves, diversite qui est une des caracteristiques originales du systeme educatif francais. L'enseignement des langues vivantes repose sur deux principes : pluralite des langues au travers d'un eventail de douze langues au college et quatorze au lycee dont le russe, et libre choix des familles. Au college, le russe peut etre choisi a partir de la classe de sixieme en tant que premiere langue et a partir de la classe de quatrieme en tant que seconde langue obligatoire ou facultative. Au lycee, le russe peut etre etudie en premiere, seconde, troisieme langue vivante suivant les series. Il peut faire l'objet d'une epreuve obligatoire ou facultative au baccalaureat. Les programmes de russe, comme ceux des autres langues vivantes, ont ete recemment renoves. L'enseignement de cette langue repond a trois objectifs : communicationnel, culturel et linguistique. Sur le plan national l'analyse de l'evolution recente des effectifs etudiant cette langue au college montre une legere baisse : le nombre d'eleves choisissant le russe est en effet passe de 8 000 a 7 800 entre les rentrees 1988 et 1989. En lycees, toutefois, durant la meme periode, les effectifs sont passes de 19 500 eleves a 21 000, soit une progression de 7 p 100 environ. Le russe se classe ainsi au cinquieme rang des langues etudiees derriere l'anglais, l'espagnol, l'allemand et l'italien mais au premier rang des langues exterieures a la Communaute europeenne. S'agissant de la situation de l'enseignement du russe dans l'academie de Toulouse, la faiblesse des effectifs constatés a conduit ces dernieres annees a supprimer un certain nombre de classes de russe. Pour ce qui est de la rentree 1990, aucun etablissement n'a sollicite d'ouverture de section de cette langue.

Données clés

Auteur : [M. Bapt Gerard](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30886

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juillet 1990, page 3094